Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GSOE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CAF	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
23 avril	BERARDE	TEMPLE ECRINS		5	1	MATERIEL ET PERSONNEL
30 JUIN	BERARDE	TEMPLE ECRINS				

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Merci de me communiquer le nombre de rotations prévues chaque début de semaine et un compte-rendu de survol chaque fin de semaine.

COPIE au secteur Oisans/Valbonnais

☒ Compte rendu obligatoire par émail ~~(sous 5 jours)~~ : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 153 / 2018

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 13/04/2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE